

Villecresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION N° 2015-078**

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE AU SERVICE DES  
AFFAIRES GENERALES**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSEYEU, Valère VILLA, Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.*

**Absents représentés :**

*Madame Isabelle LAFON, représentée par Monsieur Gérard GUILLE,  
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'un agent du service des affaires générales a demandé une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 15 octobre 2015 et qu'il était positionné sur le grade d'adjoint technique du fait de l'historique de sa carrière ;

Considérant qu'en cas de disponibilité pour convenances personnelles le poste est vacant dès le lendemain du départ de l'agent ;

Considérant que l'autorité territoriale souhaite régulariser la situation et mettre le grade en adéquation avec les missions du poste, soit le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ;

Considérant qu'il convient de mettre le tableau des effectifs de la commune à jour en créant un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et en supprimant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu la consultation du comité technique du 22 septembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**Article 1 :** Décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 2 :** Décide de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 3 :** Précise que le tableau des effectifs de la Ville est ainsi modifié à compter du 15 octobre 2015:

	Ancienne situation (postes permanents)	Nouvelle situation (postes permanents)
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	4
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	63	62

**Article 4 :** Précise que la rémunération sera celle afférente au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 5 :** Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et à venir.

**Article 6 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

